

# FIP AGRO RENDEMENT



# AGRO RENDEMENT



## LE CONSTAT<sup>1</sup>

Nourrir l'humanité est un enjeu vital. D'ici 2050, soit deux générations seulement, l'humanité va continuer à vivre une très forte expansion démographique, en passant de 7 à 9 milliards d'habitants selon la FAO (organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture).

Parallèlement, les méthodes productivistes de culture intensive mises en place après 1945, basées essentiellement sur l'usage massif d'intrants chimiques, la mécanisation poussée sur des grandes surfaces homogènes en monoculture et l'irrigation de masse, montrent leurs limites.

Aujourd'hui, les conséquences sur l'environnement de ces méthodes de culture intensive sont bien connues : pollution des nappes phréatiques, des sols et de l'air ; dissémination de substances cancérigènes ; coûts importants ; diminution des pollinisateurs et de la biodiversité générale ; augmentation du phénomène de résistance dû à l'utilisation de pesticide...

Les conséquences sur la santé humaine peuvent être immédiates ou se déclarer après plusieurs années d'exposition : empoisonnement, maladies de peau, problèmes respiratoires, stérilité, cancers, asthme, conséquences sur le système nerveux et le système reproductif...

## LES SOLUTIONS<sup>2</sup>

L'avenir de la filière agroalimentaire passe par un usage raisonné et raisonnable des ressources naturelles (terres fertiles, eau, pétrole,...) qui tendent inévitablement à se raréfier, et du génie humain (mécanique, chimique,...).

Ce génie humain se matérialise notamment par les biens et services des entreprises françaises œuvrant tant en amont, qu'au sein et en aval des industries agroalimentaires (IAA).

Un avenir solidaire et efficace est possible grâce à l'intégration du progrès technique et numérique de ces entreprises, compatible avec les aspirations des citoyens, couplée à un mode de production et de consommation responsable.

**Nourrir quantitativement l'humanité devra être compatible avec l'attente qualitative légitime de générations de consommateurs, aussi bien pour leur santé que pour leur environnement.**

## CHIFFRES CLÉS DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE

**3,4 %**  
de la population  
active

**1<sup>ère</sup>**  
agriculture  
de l'UE

**5<sup>ème</sup>**  
agriculture  
mondiale

**72**  
milliards d'euros  
générés en 2013  
soit **4,5%**  
du PIB

**1<sup>er</sup>**  
rang européen  
pour le blé

**1<sup>er</sup>**  
producteur de vin  
au monde

Balance  
commerciale positive  
**11,6**  
de milliards d'euros soit  
le prix de 30 Airbus  
A380 au prix  
catalogue

**3<sup>ème</sup>**  
producteur  
de lait

## L'AGROALIMENTAIRE en France

### Un atout économique et géopolitique majeur<sup>3</sup>

Le secteur agroalimentaire français est souvent mis sous les projecteurs lors des manifestations de producteurs en colère ou à l'occasion des scandales alimentaires, plus rarement lors de ses nombreuses réussites commerciales ou techniques. Ce secteur a effectivement besoin de se moderniser, et les entreprises françaises œuvrant tant en amont, qu'au sein et en aval des industries agroalimentaires (IAA) sont capables d'y arriver grâce à des biens et services innovants et efficaces. En dépit de ce besoin de modernisation, le secteur agroalimentaire en France fonctionne très bien et est un atout géopolitique majeur.

*La croissance d'un secteur n'est pas synonyme de croissance ni de performance des entreprises dans lesquelles le fonds sera investi.*

## CHIFFRES CLÉS DU MARCHÉ AGROALIMENTAIRE

CA total  
**180**  
milliards d'euros  
soit 20% du CA de  
l'industrie française

**156**  
milliards d'euros  
d'achats  
alimentaires par les  
ménages français

le marché de  
l'agriculture  
biologique en France  
**4,5**  
milliards d'euros

**12**  
pôles de  
compétitivité  
en France

**4<sup>ème</sup>**  
exportateur  
de produits  
agroalimentaires  
dans le monde.

1 - Inserm, pesticides, effets pour la santé (2013) - ANSES Juillet 2016 : L'exposition des travailleurs agricoles aux pesticides - Volume 1 / Avis et rapports d'expertise : Produits phytosanitaires, biocides et fertilisants ADES (BRGM) - Agences et offices de l'eau, Collectivités, Syndicats d'eau - Réseaux RCS-RCO, 2012 / Contamination globale des eaux souterraines par les pesticides, SOeS, 2013 - Perspectives Agricoles de l'OCDE et de la FAO 2016-2025,...

2 - Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt / Panorama des industries agroalimentaires édition 2014

3 - Agreste : Les entreprises agroalimentaires en 2014, Industrie et commerce de gros agroalimentaire - Résultats semi-définitifs 2014 - Baromètre Valorial/KPMG 2014 «Innovation : où en est l'industrie agroalimentaire ?»

# AGRO RENDEMENT

**AGRO RENDEMENT** vise à sélectionner et financer des PME françaises œuvrant dans tout secteur d'activités contribuant au développement ou à l'exploitation des industries agroalimentaires (IAA), et capables selon nous de participer à relever les principaux défis alimentaires, environnementaux et de santé d'aujourd'hui et de demain.

En investissant dans **AGRO RENDEMENT**, vous donnez les moyens à ces PME de générer ou de maintenir en France des emplois qualifiés, et de mettre en valeur notre savoir-faire dans le secteur agroalimentaire.

Les PME visées interviennent dans des secteurs variés tant en amont, qu'au sein et en aval des IAA : drones agricoles, fabricants de matériel agricole, d'intrants ou de semences ; producteurs de la matière qui sera transformée (agriculteurs et éleveurs) ; sociétés de big-data agricoles ; acteurs qui conditionnent, raffinent, débactérisent, extraient, transforment, cuisinent, assemblent et distribuent les produits fournis par le secteur primaire...

La stratégie d'investissement vise en priorité le versement au Fonds d'intérêts et de dividendes potentiels selon la volonté des actionnaires des cibles avec des techniques d'investissement variées : Dette Mezzanine, Obligations Convertibles en Actions, Dettes privées, Actions de préférence, Comptes courant d'associés. Ces versements dépendent de la santé financière de la PME, il n'y a donc pas de garantie.

Le fonds sera investi au minimum à 40% en titres de capital, et présente un risque de perte en capital et une durée de blocage allant jusqu'au 31/12/2022 et au plus tard, sur décision de la Société de Gestion, le 31/12/2023.

## Pourquoi le FIP AGRO-RENDEMENT utilise des techniques d'investissement variées comme les Obligations Convertibles en Actions ou les Actions de préférence ?

- Pallier la réduction du crédit bancaire octroyé aux PME liée aux nouvelles normes prudentielles Bâle III. Les banques devant maintenant limiter leur exposition aux risques pondérés les plus élevés, et donc les plus consommateurs de fonds propres, au premier rang desquels se situent les crédits aux petites et moyennes entreprises.
- Permettre aux entrepreneurs d'obtenir des prêts bancaires supplémentaires à des taux historiquement bas. En améliorant les fonds propres des PME, AGRO RENDEMENT rassure les banques, qui prêtent ainsi de plus grands montants, dans un contexte de taux de crédit historiquement bas.
- Permettre à des entrepreneurs de continuer leur développement en favorisant la maîtrise de leur capital. Tant que le dirigeant de la PME rembourse ses dettes auprès de la banque et les investisseurs financiers tels que les fonds, il évite la dilution du capital de sa PME.

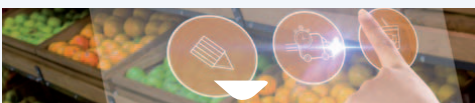
## Les points forts de SIGMA GESTION pour concilier l'Agroalimentaire et le financement des PME par la dette

- Capitaliser sur l'expérience et la légitimité de l'investissement de Sigma Gestion en « dette PME », avec plus de 100 millions d'euros déjà investis.
- Depuis 2004, Sigma Gestion a déjà investi dans près de 20 PME intervenant dans le secteur Agroalimentaire, ce qui représente près de 20 millions d'euros d'investissement.

↳ Les performances passées ne préjugent pas de performances futures.

↳ Le fonds sera investi au minimum à 40% en titres de capital, et présente un risque de perte en capital et une durée de blocage allant jusqu'au 31/12/2022 et au plus tard, sur décision de la Société de Gestion, le 31/12/2023.

## Exemples de sociétés éligibles au FIP AGRO RENDEMENT



Domaine d'activité  
**E-Commerce**

Fondé par deux fervents défenseurs du « vivre sain », la société est le leader de la vente en ligne de produits bio, écologiques et bien-être, avec plus de 30 000 produits en catalogue. Les produits sont sélectionnés pour leur qualité et leurs prix accessibles, afin de rendre le « Vivre Sain » accessible au plus grand nombre. Comme tous les secteurs d'activités, ce secteur présente des aléas.



Domaine d'activité  
**Conception et distribution de matériels agricoles et semi-industriels**

La société conçoit et distribue sans intermédiaire des machines agricoles et tout l'agroéquipement nécessaire dans les exploitations agricoles. L'objectif étant de proposer du matériel de grande qualité au meilleur prix. Comme tous les secteurs d'activités, ce secteur présente des aléas.



Domaine d'activité  
**Drone agricole**

Production de drones donnant des informations sur la richesse en azote, le niveau d'hydratation des sols, et ce, afin de connaître les besoins précis de chaque parcelle et limiter l'usage d'eau et d'intrants. 5000 utilisateurs actuellement. Comme tous les secteurs d'activités, ce secteur présente des aléas.

# AGRO RENDEMENT



## Qui est SIGMA GESTION ?



**Emmanuel Simonneau**

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE  
DE SIGMA GESTION\*

*\* Après un début de carrière dans l'administration française à l'étranger, il rejoint en 1994 le bureau parisien du cabinet d'audit international KPMG. Il intègre le Groupe Sigma en 1998. En 2002, il prend la Présidence du Directoire du Groupe Sigma. En 2004, il crée Sigma Gestion.*

“ Depuis 1995, les gérants de Sigma investissent dans des solutions de capital investissement dédiées à de grands investisseurs et des investisseurs particuliers par le biais de Holdings d'Investissement, FIP, FCPI et FCPR.

A partir de 2004, Sigma Gestion devient un acteur indépendant incontournable dans la collecte d'épargne auprès d'investisseurs souhaitant financer les PME françaises.

La société est détenue par son équipe dirigeante en place depuis 2004, et par Sigma, son actionnaire historique.

S'appuyant pour la distribution sur un réseau de Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants et de banques privées depuis sa création, Sigma Gestion a été régulièrement primée par la presse spécialisée et affiche un fort dynamisme, avec une collecte supérieure à 20 millions d'euros en 2015.

”

### 2° Société de gestion de Capital Investissement Indirect (FIP-FCPI) dans le Palmarès 2015 du magazine Gestion de Fortune

Depuis 22 ans, le magazine Gestion de Fortune établit chaque année un palmarès des meilleurs gérants dans 19 catégories de produits financiers. Cette étude a été réalisée auprès de plus de 3 200 conseillers en gestion de patrimoine indépendants répartis sur toute la France. Les prix sont accordés par les CGPI, distributeurs des fonds, en fonction notamment de la qualité de leurs relations avec la société de gestion et du niveau de commissionnement. Les références à un classement, un prix, et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du FIA ou du gestionnaire.

Plus de  
**220**  
millions d'euros gérés  
depuis l'origine

Près de  
**200**  
PME françaises  
financées depuis 1993

**22**  
collaborateurs  
dont 8 gérants

**37**  
solutions  
distribuées

Plus de  
**26 000**  
souscriptions  
de particuliers

Plus de  
**1 000**  
partenaires gestionnaires  
de patrimoine  
et banques privées

# Fiscalité incitant à INVESTIR DANS LES PME

Le législateur souhaitant inciter les investisseurs à investir dans les PME françaises, Le FIP AGRO RENDEMENT vous offre la possibilité de bénéficier d'une réduction d'impôt et des avantages ci-dessous en contrepartie d'une période de blocage pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2023, d'un risque de liquidité et d'un risque de perte en capital :

a. Une réduction d'impôt immédiate du montant de votre souscription (hors droits d'entrée),

**50% en ISF**

(plafond par foyer fiscal de 18 000 €)

OU

**18% en IR**

(dans la limite de 2 160 € pour une personne seule et de 4 320 € pour un couple marié ou pacsé)

b. Une exonération d'ISF annuelle à hauteur de la quote-part de l'actif du FIP investie dans des sociétés éligibles conformément aux dispositions de l'article 885 I ter du CGI,

c. Une exonération d'impôt à la sortie sur les plus-values réalisées (hors prélèvements sociaux).

## UNE ÉQUIPE ENGAGÉE ET RESPECTUEUSE DE L'INVESTISSEUR

### Engagement n° 1

Les gérants de Sigma Gestion percevront un intéressement progressif et indexé sur la performance obtenue par le souscripteur.

La quasi-totalité des gérants de FIP et FCPI sont intéressés à hauteur de 20% de la plus-value générée par les fonds, et ce, dès le premier euro de plus-value. Sigma Gestion innove et propose un intéressement du gestionnaire indexé sur la performance obtenue par le souscripteur. Cet intéressement jusqu'à 20% des plus-values n'impose néanmoins qu'un investissement de 0,25% du montant total des souscriptions aux gérants.

Plus-value nette du fonds	% de plus-value attribuée au souscripteur avec :		% de plus-value attribuée aux gérants avec :	
	Sigma Gestion	la majorité des gérants de FIP et FCPI	Sigma Gestion	la majorité des gérants de FIP et FCPI
0% et moins	0%	0%	0%	0%
1%	99%	80%	1%	20%
5%	95%	80%	5%	20%
10%	90%	80%	10%	20%
15%	85%	80%	15%	20%
20% et plus	80%	80%	20% max.	20% max.

#### Exemple n°1 :

Si le fonds réalise une plus-value nette totale de 5%, alors 95% de cette plus-value est attribuée au souscripteur avec Sigma Gestion, contre 80% avec la majorité des gérants de FIP et FCPI.

#### Exemple n°2 :

Si le fonds réalise une plus-value nette totale de 25%, alors 80% de cette plus-value est attribuée au souscripteur avec Sigma Gestion, l'intéressement du gérant étant limité par la loi à 20%.

### Engagement n° 2

Les frais de gestion sont réduits de 30% sur un semestre si la valeur liquidative du semestre précédent a diminué de 20% par rapport à la valeur d'origine.

**Cas n°1 :** les frais de gestion sont réduits de 30% sur une année si les deux valeurs liquidatives de l'année en question sont inférieures à 80 euros.

**Cas n°2 :** les frais de gestion sont réduits de 15% sur une année si une valeur liquidative de l'année en question est inférieure à 80 euros, et l'autre valeur liquidative de l'année est supérieure 80 euros.

### Engagement n° 3

Sigma Gestion soutient la lutte contre le cancer et la leucémie de l'Enfant.

Nous nous investissons aux côtés de la Fédération « Enfants et Santé », qui participe depuis 1998 au financement de la recherche contre les cancers et leucémies de l'enfant et de l'adolescent, grâce aux dons et legs dont elle bénéficie. A ce jour, plus de 110 projets de recherche ont été financés pour près de 5 millions d'euros, sans compter les projets structurants. Parmi les parrains de l'association, de nombreuses personnalités : Alice TAGLIONI, Patrick BAUDRY, Evelyne DHELIAT.



Concrètement, pour une collecte de 4 millions d'euros, un montant équivalent à 20 000 euros (plafond de la subvention) soit 42% des frais de constitution du fonds seront reversés par Sigma Gestion à cette association. Ainsi en souscrivant au fonds, vous contribuez directement au développement de cette association.

Cette opération n'ouvre pas droit à un avantage fiscal supplémentaire à celui obtenu lors de la souscription. Les dons faits à cette association permettent une réduction d'impôts sur les sociétés de Sigma Gestion.

# Comment souscrire au FIP AGRO RENDEMENT

**Période de souscription pour agir sur votre IR au titre de 2016 :** jusqu'au 31 décembre 2016

**Période de souscription pour agir sur votre ISF au titre de 2017 :** date non publiée

**Période de souscription pour agir sur votre IR au titre de 2017 :** jusqu'au 31 décembre 2017

**Cas de rachat anticipé sans remise en cause de l'avantage fiscal :** décès, invalidité, licenciement du souscripteur.

**Valeur de part :** 100 euros

**Souscription minimale :**

1.000 € (hors droits d'entrée, soit 10 parts)

**Date d'agrément AMF :** 20/09/2016

**Code ISIN :** FR0013193018

AGRO RENDEMENT EST DISTRIBUÉ PAR :

**Société de Gestion :** Sigma Gestion

**Dépositaire :** RBC Investor Services

**Valeur d'origine des parts A :**  
100 €

**Taux de Pme éligible à une réduction d'ISF :** 100%

**Fréquence de valeur liquidative :**  
semestrielle

**Zone d'investissement privilégiée :**  
Ile-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes PACA

**Durée de blocage :**  
6 ans prorogable 1 an sur décision de la société de gestion

**Date estimée d'entrée en liquidation :** 30 juin 2022

**Date maximum de fin de liquidation :**  
31 décembre 2023

**Date maximum estimée de la phase d'investissement :**  
01 juillet 2020

LISTE DES AUTRES FONDS DE CAPITAL INVESTISSEMENT GÉRÉS PAR SIGMA GESTION ET LE POURCENTAGE DE LEUR ACTIF ÉLIGIBLE AU QUOTA ATTEINT À LA DERNIÈRE DATE CONNUE :

Dénomination	Date de création	% de l'actif éligible	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60% de titres éligibles
FIP Croissance Grand Est 2	2006	60,58 % au 30/06/2016	30/06/2009
FIP Croissance Grand Est 3	2007	68,98 % au 30/06/2016	30/06/2010
FCPI Croissance Innova Plus 2	2007	61,15 % au 30/06/2016	30/06/2010
FIP Croissance Grand Est 4	2008	69,32 % au 30/06/2016	30/04/2011
FCPI Croissance Pouvoir d'Achat	2008	66,17 % au 30/06/2016	30/04/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna	2008	75,35 % au 30/06/2016	30/04/2011
FIP Croissance Grand Est 5	2009	74,73 % au 30/06/2016	31/12/2011
FIP Croissance Grand Ouest	2009	68,46 % au 30/06/2016	31/12/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna 2	2009	85,90 % au 30/06/2016	30/04/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna 3	2010	82,28 % au 30/06/2016	30/04/2012
FIP France Investissement Pierre	2010	78,41 % au 30/06/2016	30/04/2012
FIP Foncièrement PME	2011	80,45 % au 30/06/2016	30/04/2013
FCPI Opportunités PME Europe	2011	100 % au 30/06/2016	30/04/2013
FIP Convergence Fortuna 5.0	2011	100 % au 30/06/2016	30/04/2013
FCPR Rebond Pierre	2011	100 % au 30/06/2016	31/08/2011
FIP Patrimoine Bien-Être	2012	100 % au 30/06/2016	30/04/2014
FCPI Opportunités PME Europe N°2	2012	100 % au 30/06/2016	30/11/2014
FIP France Investissement PME	2012	61,20 % au 30/06/2016	30/11/2014
FIP Patrimoine Bien-Être 2	2013	100 % au 30/06/2016	30/01/2016
FCPI Rebond Europe 2019	2013	100 % au 30/06/2016	31/07/2016
FCPI Rebond Europe 2020	2014	87,87 % au 30/06/2016	31/07/2017
FIP Rendement Bien-Être	2014	73,20 % au 30/06/2016	30/06/2017
FCPI Rebond Europe 2021	2015	67,18 % au 30/06/2016	30/06/2018
FIP Rendement Bien-Être n°2	2015	38,10 % au 30/06/2016	30/06/2018
FIP Rendement Bien-Être n°3	2016	En cours de collecte	30/06/2019
FCPI Euroopportunités 2022	2016	En cours de collecte	30/06/2019

## ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

« Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement;
- et le montant des souscriptions initiales totales défini à l'article 1 du présent arrêté.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM. »

Certains frais sont basés sur le montant de l'actif net du Fonds et non le montant des souscriptions, une variation de l'actif net à la baisse pourra engendrer une évolution du TFAM à la hausse et une variation de l'actif net à la hausse pourra engendrer une évolution du TFAM à la baisse.

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM maximaux)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	0,43%	0,43%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement comprenant les frais et commissions prélevés directement ou indirectement auprès des entreprises cibles des investissements	3,98%	1,30%
Frais de constitution	0,17%	-
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations	0,10%	-
Frais de gestion indirects	0,05%	-
<b>Total</b>	<b>4,73%</b>	<b>1,73%</b>

## MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION («CARRIED INTEREST»)

Description des principales règles de partage de la plus-value au bénéfice de la société de gestion (« Carried interest »)	Abréviation ou formule de calcul	VALEUR
Pourcentage des produits et plus-values nets de charges du fonds ou de la société attribuée aux parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés dès lors que le nominal des parts ou titres de capital ou donnant accès au capital normaux aura été remboursé au souscripteur	(PVD)	20 %
Pourcentage minimal du montant du capital initial que les titulaires de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage (PVD)	(SM)	0 %
Conditions de rentabilité du fonds ou de la société qui doivent être réunies pour que les titulaires de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage (PVD)	(RM) (remboursement des parts A et B)	100 %